

FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

Examen
Civique



Qu'est-ce que l'examen civique ?

L'examen civique est une évaluation officielle mise en place par l'État français dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à l'intégration et à l'accès au séjour en France.

Depuis le 1er janvier 2026, la réussite à cet examen est devenue obligatoire pour :

- demander une carte de séjour pluriannuelle,
- demander une carte de résident,
- déposer une demande de naturalisation française.

Cet examen vise à vérifier la maîtrise des principes et valeurs de la République, des droits et devoirs, ainsi que des repères essentiels sur le fonctionnement de la société et des institutions françaises.

Format de l'examen

- L'examen civique prend la forme d'un QCM sur ordinateur
- Durée maximale : 45 minutes
- Nombre de questions : 40
- Modalité : QCM sur ordinateur ou tablette
- Réussite : 32 bonnes réponses minimum, soit 80 %
- Résultats disponibles 12 heures après le passage du test

Les questions évaluent :

- les principes et valeurs de la République,
 - les droits et obligations applicables en France,
 - le fonctionnement des institutions,
 - des repères historiques, culturels et géographiques,
- des situations de la vie quotidienne dans la société française.

FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

Examen
Civique



Préparation à l'examen civique

Pour vous préparer au passage de l'examen civique, vous pouvez consulter le site officiel de la Formation civique et accéder aux thématiques et notions essentielles sous forme de fiches.

Vous pouvez également vous entraîner avec les listes officielles de questions, adaptées à chaque version de l'examen (CSP = carte de séjour pluriannuelle, CR = carte de résident et Naturalisation).

Liste officielle des questions de connaissance CSP :



Liste officielle des questions de connaissance - CR :



La naturalisation et la réintégration dans la nationalité française par décret :



Informations et inscriptions : cerel@uvsq.fr
www.cerel.uvsq.fr

FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

Examen
Civique



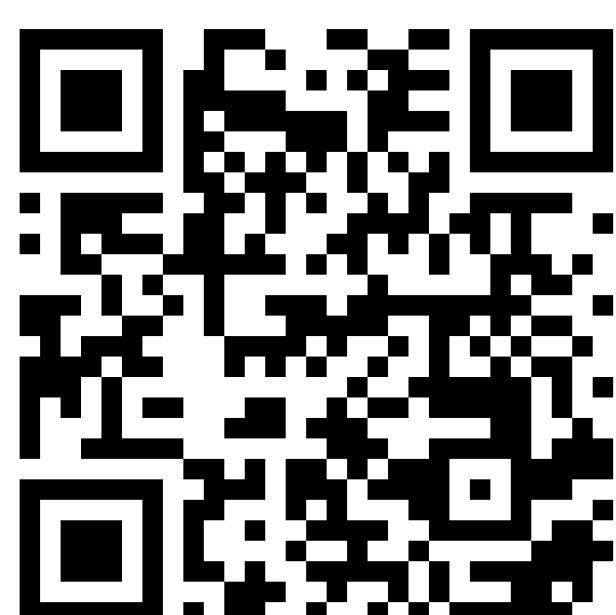
Inscriptions à l'examen civique

Comment s'inscrire ?

L'inscription se déroule en deux étapes obligatoires :

Étape 1 : Préinscription en ligne

1- Rendez-vous sur le site officiel de France Éducation international (FEI).



2- Créez votre compte candidat et effectuez votre préinscription.

3- Sélectionnez notre centre lors de votre démarche.

Étape 2 : Finalisation et règlement auprès du centre

Une fois votre préinscription effectuée sur le site de FEI :

- Contactez notre centre (par mail ou en vous présentant au CEREL de Guyancourt).
- Fournissez les pièces justificatives demandées.
- Réglez les frais d'inscription pour valider votre place.

Informations et inscriptions : cerel@uvsq.fr
www.cerel.uvsq.fr